



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 février 2012  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Anguilla

#### Document de travail établi par le Secrétariat

### Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref . . . . .	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique. . . . .	4
II. Budget . . . . .	5
III. Situation économique . . . . .	5
A. Généralités . . . . .	5
B. Tourisme . . . . .	6
C. Services financiers . . . . .	6
D. Agriculture et pêche . . . . .	7
E. Infrastructure . . . . .	7
F. Transports, communications et services publics. . . . .	8
IV. Situation sociale . . . . .	8
A. Généralités . . . . .	8

*Note* : Les informations figurant dans le présent document de travail sont extraites de documents déjà publiés, dont des documents du gouvernement du territoire, et d'informations communiquées au Secrétaire général par la Puissance administrante en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Les informations ont été communiquées le 11 janvier 2102 par la Puissance administrante. On trouvera de plus amples détails dans les documents de travail précédents, qui peuvent être consultés sur le site Web des Nations Unies à l'adresse [www.un.org/en/decolonization/workingpapers.shtml](http://www.un.org/en/decolonization/workingpapers.shtml).



B.	Éducation . . . . .	8
C.	Santé publique . . . . .	9
D.	Criminalité et sécurité publique . . . . .	9
E.	Droits de l'homme . . . . .	10
V.	Environnement . . . . .	10
VI.	Relations avec les organisations et partenaires internationaux . . . . .	11
VII.	Statut futur du territoire . . . . .	11
A.	Position du gouvernement du territoire . . . . .	11
B.	Position de la Puissance administrante . . . . .	11
C.	Décision prise par l'Assemblée générale . . . . .	12

### **Le territoire en bref**

*Territoire* : Anguilla est un territoire non autonome reconnu en vertu de la Charte des Nations Unies. Il est administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Représentant de la Puissance administrante* : Gouverneur Alistair Harrison (2009-2013).

*Géographie* : Le territoire est situé à 240 kilomètres à l'est de Porto Rico, à 113 kilomètres au nord-ouest de Saint-Kitts-et-Nevis et à 8 kilomètres au nord de Saint-Martin. Il possède une topographie relativement plate, avec quelques collines dont la plus élevée culmine à 70 mètres.

*Superficie* : 96 kilomètres carrés. L'île principale a une longueur maximale de 26 kilomètres et une largeur maximale de 5 kilomètres.

*Zone économique exclusive* : 92 178 kilomètres carrés<sup>a</sup>.

*Population* : 14 200 habitants (estimation de 2010).

*Langues* : 99 % de la population est anglophone. L'espagnol et le chinois sont également parlés.

*Capitale* : La Vallée.

*Chef du gouvernement* : Hubert B. Hughes, Ministre principal.

*Élections* : Les dernières élections ont eu lieu en février 2010. Les prochaines élections se dérouleront en mars 2015.

*Principaux partis politiques* : Anguilla United Front; Anguilla United Movement; Anguilla National Strategic Alliance; Anguilla Democratic Party.

*Parlement* : Assemblée.

*Produit intérieur brut par habitant* : 8 800 dollars des États-Unis (estimation de 2009).

*Économie* : Tourisme, services financiers et envois de fonds.

*Principaux partenaires commerciaux* : États-Unis d'Amérique et pays membres de la Communauté des Caraïbes.

*Taux de chômage* : 8 % (estimation de 2010).

*Unité monétaire* : Dollar des Caraïbes orientales, indexé sur le dollar des États-Unis (1 USD = 2,70 XCD)

*Aperçu historique* : Peuplé à l'origine par les Arawaks, le territoire a été colonisé par les Britanniques et les Irlandais en 1650 et a périodiquement été associé à Saint-Kitts-et-Nevis ainsi qu'à diverses structures régionales. En 1980, Anguilla est devenue un territoire administré par le Royaume-Uni.

<sup>a</sup> Source : Projet « Seas Around Us », une collaboration entre l'Université de Colombie-Britannique et du Pew Environment Group ([www.seaaroundus.org](http://www.seaaroundus.org)).

## I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique

1. Conformément à la Constitution d'Anguilla, entrée en vigueur en 1982 et amendée en 1990, le gouvernement du territoire est constitué d'un Gouverneur, d'un Conseil exécutif et d'une Assemblée. Le Gouverneur, nommé par la Couronne britannique, est responsable de la défense, des relations extérieures, de la sécurité intérieure (y compris de la police et des services pénitentiaires), des services financiers internationaux et de leur réglementation, ainsi que de la nomination des fonctionnaires et du respect de leurs conditions d'emploi. Pour toute autre question, il doit consulter le Conseil exécutif et en respecter l'avis. De même, la Constitution énonce que la Couronne britannique se réserve le pouvoir de légiférer, avec l'aide du Conseil privé, pour assurer la paix, l'ordre et la bonne gestion des affaires publiques à Anguilla.

2. Le Conseil exécutif du territoire se compose du Ministre principal, de trois autres ministres au plus et de deux membres de droit (le Procureur général et le Vice-Gouverneur). Il est présidé par le Gouverneur. L'Assemblée est élue pour cinq ans et se compose d'un président, d'au moins sept membres élus au scrutin uninominal, des deux membres de droit du Conseil exécutif et de deux membres nommés par le Gouverneur, l'un sur avis du Ministre principal et l'autre à l'issue, le cas échéant, de consultations avec ce dernier et avec le chef de l'opposition.

3. Des élections générales se sont déroulées à Anguilla le 15 février 2010 et elles ont vu la défaite du parti alors au pouvoir, l'Anguilla United Front, alliance entre l'Anguilla Democratic Party et l'Anguilla National Alliance, en faveur de l'Anguilla United Movement dirigé par Hubert B. Hugues.

4. Le droit qui s'applique à Anguilla est la *common law* du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que la législation héritée de l'ancien État associé de Saint-Kitts-et-Nevis-Anguilla, avant août 1971, et la législation anguillaise promulguée ultérieurement. C'est la Cour suprême des Caraïbes orientales, tribunal itinérant ayant son siège à Sainte-Lucie, constituée d'une cour d'appel et d'une haute cour de justice, de tribunaux des référés et d'un tribunal d'instance, qui est chargée de veiller à l'application des lois. La loi de 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer accorde le droit à la citoyenneté britannique aux citoyens des territoires britanniques d'outre-mer.

5. Des pourparlers avec le Royaume-Uni au sujet d'un nouveau projet de constitution devaient commencer en 2010, dans un climat de tension entre le Gouverneur et le nouveau gouvernement du territoire sur des questions budgétaires et économiques. Les tensions ont persisté en 2011 et des actes de « désobéissance civile » ont été commis dans le cadre d'une campagne menée par le Ministre principal. Dans le même temps, selon le Royaume-Uni, Anguilla a créé une nouvelle équipe chargée d'élaborer une nouvelle constitution. L'équipe est dirigée par H. Clifton Niles, un pasteur méthodiste à la retraite.

6. Selon les médias, les appels à l'indépendance lancés en 2011, notamment par le Ministre principal, ont été peu entendus. Cependant, lorsque le Conseil national de la jeunesse d'Anguilla a organisé, au milieu de l'année, une réunion pour l'indépendance d'Anguilla diffusée en direct, les participants auraient décidé que l'accession à l'indépendance politique devrait être l'étape suivante sur la voie de l'émancipation constitutionnelle.

## II. Budget

7. Le budget 2011 a été présenté à l'Assemblée en décembre 2010 et approuvé en avril 2011. Selon le Royaume-Uni, les dépenses renouvelables se chiffraient à 188 millions de dollars des Caraïbes orientales et les dépenses d'équipement à 23 millions de dollars des Caraïbes orientales. Fin 2010, les réserves s'élevaient à 2 millions de dollars et les recettes courantes étaient estimées à 177 millions de dollars.

8. En avril 2011, le Gouverneur a annoncé qu'il avait approuvé une loi introduisant un impôt temporaire de stabilisation, ainsi que les amendements précédemment adoptés par l'Assemblée concernant la majoration des droits de douane et la taxe sur les carburants. Il a indiqué en outre que ces trois nouvelles mesures étaient nécessaires à l'application de l'accord sur le budget 2011. Le budget 2012 a fait l'objet de longues négociations entre la Puissance administrante et le territoire, à l'issue desquelles il a été décidé d'utiliser un budget provisoire basé sur les chiffres de dépenses de 2011.

9. Anguilla ne prélève ni impôt sur le revenu, ni impôt sur les sociétés, ni taxe sur la valeur ajoutée, ni taxe sur les produits et services. Le gouvernement du territoire continue d'étudier cette question, en particulier sous l'angle de l'incidence qu'une faible charge fiscale aurait sur l'économie locale et sur les réserves du secteur public.

10. Sur l'invitation du Ministre principal et du Ministre des finances, une équipe du Fonds monétaire international (FMI) s'est rendue à Anguilla du 19 au 29 juillet 2011 pour engager le premier dialogue bilatéral officiel entre le FMI et le territoire, dans le cadre des consultations annuelles sur les politiques communes des pays membres de l'Union monétaire des Caraïbes orientales. L'équipe du FMI a conclu qu'un nouveau cadre budgétaire permettrait de mieux équilibrer les dépenses courantes et les dépenses d'équipement en fonction des ressources disponibles, et d'accumuler ainsi des capitaux-tampons en période de croissance. Il était prévu de simplifier le système tarifaire et de procéder à une réforme globale de la fiscalité afin de la rendre plus efficace et plus équitable. Une inversion de l'accroissement de la masse salariale à la charge de l'État, qui avait doublé durant les années de prospérité, semblait inévitable.

## III. Situation économique

### A. Généralités

11. En 2010, selon le Royaume-Uni, le produit intérieur brut (PIB) du territoire a diminué de quelque 5,6 % par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 576 millions de dollars des Caraïbes orientales. Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a été la principale source de revenus en 2010 (environ 24 % du PIB). En 2008, cette place était occupée par le secteur du bâtiment, mais la crise financière mondiale et la récession qui l'a accompagnée ont entraîné une baisse de 24 % des recettes du secteur en 2010. À la fin de 2010, le secteur public était le principal employeur de l'île alors que le secteur privé était à la traîne. Selon les conclusions de la mission du FMI, les perspectives de croissance appelaient une certaine prudence, compte tenu du faible niveau des dépenses d'équipement et de la récente fermeture d'un hôtel-boutique et d'un centre d'appels.

12. Les principaux secteurs économiques d'Anguilla sont le tourisme, la constitution et la gestion d'entreprises délocalisées, et les services bancaires. Le tourisme est la principale source de croissance économique. L'économie anguillaïse est très vulnérable aux crises économiques mondiales, à la hausse des cours internationaux du pétrole et aux aléas climatiques.

## **B. Tourisme**

13. Selon le Royaume-Uni, une étude réalisée en 2011 sur un plan directeur pour le tourisme a recommandé un scénario de croissance modérée, tablant sur une expansion annuelle de 7,5 % environ pour la prochaine décennie. Le taux de croissance recommandé a été avalisé par le Conseil exécutif, qui a également approuvé la mise en œuvre de plusieurs stratégies et programmes pour atteindre cet objectif. Le Ministre des finances, du développement économique, de l'investissement, du commerce et du tourisme est chargé de la mise en œuvre du plan directeur pour le tourisme, tandis que la commercialisation et la promotion des produits touristiques du territoire sont assurées par l'Office du tourisme d'Anguilla et l'Association hôtelière et touristique anguillaïse.

14. Selon la mission dépêchée par le FMI en 2011, la petite taille d'Anguilla a amplifié le phénomène de surchauffe suivie de dépression associé à la crise mondiale. Ainsi, deux grands projets touristiques qui avaient eu un impact positif sur l'économie ont récemment rencontré des difficultés. Les deux projets semblent redémarrer et le tourisme haut de gamme a bien résisté à la crise.

## **C. Services financiers**

15. Le secteur de la finance internationale d'Anguilla, encore modeste, est spécialisé dans l'assurance, les fonds communs de placement et l'enregistrement de sociétés commerciales et fiduciaires, activité dont la réglementation relève directement du Royaume-Uni. Selon un rapport intitulé « Global corporate taxation and resources for quality public services », publié en décembre 2011 par l'Institut de recherche de l'Internationale de l'éducation pour le compte du Conseil des fédérations syndicales mondiales, les sociétés étrangères implantées à Anguilla paient des droits d'enregistrement.

16. La Commission des services financiers d'Anguilla, créée en 2004, est un organe de contrôle indépendant qui fait porter ses efforts sur l'octroi de licences et le contrôle de leurs titulaires, la surveillance générale des services financiers, l'examen de la législation en vigueur concernant les services financiers, la formulation de recommandations en vue de l'adoption de nouvelles lois et les relations avec d'autres autorités nationales et internationales de réglementation.

17. La mission du FMI s'est félicitée de l'action menée par la Commission pour renforcer le contrôle des institutions non bancaires, compte tenu en particulier de l'effondrement de deux compagnies d'assurance régionales, et pour resserrer la coordination avec la Banque centrale des Caraïbes orientales et d'autres organismes de surveillance. Le secteur financier offshore offrait des possibilités de diversification économique, mais il fallait peser soigneusement les avantages économiques potentiels en regard des coûts de réglementation et des risques pour la réputation.

18. En 2011, le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques a publié un rapport d'examen par les pairs sur Anguilla, selon lequel le territoire a un régime strict de lutte contre le blanchiment d'argent et les entreprises ordinaires, les multinationales, les partenariats et les fondations sont rigoureusement tenus de fournir des informations sur leur structure financière et l'identité des propriétaires. L'équipe chargée de l'évaluation a déterminé que, sur les 10 éléments essentiels examinés conformément aux directives du Forum mondial pour les examens par les pairs, seul l'élément relatif aux documents comptables n'était pas en place.

19. Si l'on en croit le gouvernement du territoire, Anguilla demeurerait résolue à respecter les normes internationales concernant la transparence et l'échange de renseignements et reconnaissait qu'elle ne pouvait s'imposer comme un centre de services financiers sans honorer cet engagement.

#### **D. Agriculture et pêche**

20. L'activité agricole d'Anguilla est limitée en raison de la pauvreté des sols et de l'irrégularité des précipitations. L'agriculture n'en demeure pas moins l'un des principaux moyens de subsistance de la population.

21. Selon les estimations du gouvernement du territoire, en 2010 le volume total des prises de poisson s'est chiffré à environ 461 tonnes, d'une valeur approximative de 15,1 millions de dollars des Caraïbes orientales, soit légèrement moins qu'en 2009 (17 millions de dollars pour 493 tonnes).

22. En 2011, le Département de la pêche et des ressources marines, qui relève du Ministère de l'intérieur, des ressources naturelles, des terres et de l'aménagement du territoire, a redoublé d'efforts pour faciliter la formation d'une association nationale des pêcheurs, première étape vers la création d'une coopérative de pêcheurs. La pêche est le principal moyen de subsistance de nombreux Anguillais et on estime qu'elle pourrait jouer un rôle beaucoup plus important dans le développement du territoire.

23. D'après les médias, les habitats marins et les stocks de poissons proches du littoral sont menacés par des facteurs d'agression anthropiques et naturels qui portent atteinte à la santé et à l'intégrité de l'écosystème marin. En 2011, le Département de la pêche et des ressources marines s'est attaché, avec l'appui du Ministère du développement international du Royaume-Uni, à améliorer ses capacités en matière de gestion de la pêche et d'application de la réglementation dans ce secteur en assurant une formation théorique et pratique ainsi qu'un développement basé sur les savoirs. Des ateliers de formation à la gestion de la pêche et à l'application des lois ont été organisés à cette fin.

#### **E. Infrastructure**

24. Selon le Royaume-Uni, le développement des infrastructures a été minime au cours des dernières années en raison de la crise économique et 2010 a été une année particulièrement difficile pour le développement du territoire. Selon le gouvernement du territoire, environ 800 000 dollars des Caraïbes orientales ont été consacrés en 2010 à l'entretien du réseau routier de l'île, qui comporte environ 175 kilomètres de voies publiques dont 80 % sont goudronnées.

25. L'Autorité aéroportuaire et portuaire d'Anguilla, un organisme semi-autonome qui s'autofinance, assure l'exploitation des aéroports et des ports maritimes sur une base commerciale. Le 4 juillet 2010, l'aéroport de Wallblake a été rebaptisé aéroport international Clayton J. Lloyd en l'honneur du premier ressortissant – et premier pilote – anguillais à posséder un avion. Situé à la périphérie de La Vallée, c'est le seul aéroport de l'île. Il accueille les vols aussi bien commerciaux que privés et comporte notamment un commissariat hôtelier. L'aéroport dessert des vols en provenance ou à destination d'Antigua, de Saint-Martin, de Porto Rico et des îles Vierges américaines. La mission dépêchée par le FMI en 2011 a noté qu'il fallait améliorer la desserte aérienne et maritime de l'île.

## **F. Transports, communications et services publics**

26. Anguilla n'a pas d'autres transports publics que les taxis, mais dispose de nombreux services de location de voitures. Elle est dotée d'un réseau de téléphonie locale moderne comportant de nombreuses passerelles extérieures, dispose de plusieurs liaisons hertziennes avec Sint-Maarten/Saint-Martin et d'un point d'atterrissage de câbles à fibre optique à Tortola pour les appels internationaux. Les services de téléphonie mobile, de téléphonie fixe et d'Internet sont ouverts à la concurrence.

27. La politique énergétique du gouvernement du territoire vise notamment à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles pour la production d'électricité et les transports, à utiliser dans toute la mesure possible les ressources renouvelables disponibles sur place, telles que l'énergie éolienne et solaire, et à contribuer à promouvoir les compétences locales dans le secteur de la production électrique. À cet égard, selon le Royaume-Uni, la Société d'électricité d'Anguilla continue de collaborer avec le gouvernement du territoire dans le cadre d'initiatives en faveur des énergies renouvelables.

## **IV. Situation sociale**

### **A. Généralités**

28. Comme indiqué précédemment, il ressort d'un rapport d'évaluation de la pauvreté à Anguilla publié en 2010 que personne n'y vit dans des conditions d'indigence ou de pauvreté extrême. Le territoire dispose d'un régime de sécurité sociale supervisé par la Caisse de sécurité sociale d'Anguilla.

29. S'agissant des enfants anguillais et de leur famille, on trouvera des informations générales dans le rapport 2011 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur le Programme multipays des Caraïbes orientales.

### **B. Éducation**

30. D'après le Royaume-Uni, l'alphabétisation est la priorité du Département de l'éducation pour la période 2010-2015. Le taux d'alphabétisation des adultes étant actuellement inconnu, le Département est déterminé à effectuer une enquête à ce

sujet. À Anguilla, l'enseignement est gratuit et obligatoire de 5 à 17 ans (pour de plus amples détails, voir le document publié sous la cote A/AC.109/2011/2).

31. L'enseignement supérieur est assuré par le Service de perfectionnement professionnel du Département de l'éducation et le Campus virtuel de l'Université des Antilles, qui forment en outre les enseignants du primaire et du secondaire et proposent des programmes de formation aux techniques de base. Le Campus virtuel propose aux étudiants locaux un choix de programmes de téléenseignement comparables aux programmes de l'Université. Par ailleurs, le Community College d'Anguilla a été ouvert en mars 2009 pour faire face à la pénurie croissante de personnel qualifié dans des secteurs aussi importants que l'hôtellerie et le bâtiment.

### **C. Santé publique**

32. L'Administration sanitaire d'Anguilla supervise l'ensemble des services de soins de santé primaires, secondaires et individuels. Le Ministère du développement social est chargé de réglementer et de contrôler les services de santé publics et privés, y compris l'Administration sanitaire, et est responsable de l'élaboration des politiques et de la réglementation relatives aux services de santé. Dans son plan stratégique sanitaire pour 2009-2014, le gouvernement du territoire s'est fixé pour priorité de renforcer les soins de santé primaires et secondaires, de consolider la fonction normative du Ministère de la santé, de mettre au point des systèmes d'information sanitaire et d'accorder une attention particulière aux maladies non transmissibles chroniques et à la santé mentale. Selon le Royaume-Uni, un montant de 16,8 millions de dollars des Caraïbes orientales est inscrit au budget 2011 pour l'Administration sanitaire.

33. L'île compte trois centres de soins, un dans chaque district sanitaire du territoire, ainsi qu'un hôpital, Princess Alexandra, situé à La Vallée. Les patients nécessitant une intervention chirurgicale lourde sont généralement évacués vers une île avoisinante.

### **D. Criminalité et sécurité publique**

34. Selon le Royaume-Uni, le taux de criminalité à Anguilla demeure faible comparé aux chiffres régionaux et mondiaux. La lutte contre les atteintes à la propriété, au premier chef desquelles les cambriolages et les vols à main armée, continue d'être une priorité de la Police royale anguillaise.

35. D'après le Royaume-Uni, le Service de renseignements financiers est l'organe d'information sur le blanchiment d'argent à Anguilla, tandis que le Service d'enquête sur la criminalité financière mène des enquêtes sur toutes sortes d'infractions financières, y compris les affaires de blanchiment d'argent et de recouvrement au civil.

36. Dans le domaine de la sécurité, la Puissance administrante a décidé en 2011 de déployer un bâtiment de soutien mobile de la Flotte royale spécialement équipé pour soutenir les opérations de secours en cas de catastrophe naturelle et la lutte contre les stupéfiants dans les territoires britanniques d'outre-mer dans les Caraïbes, en application des décisions issues du récent examen stratégique des questions de défense et de sécurité du Royaume-Uni.

## **E. Droits de l'homme**

37. La Constitution d'Anguilla dispose que toute personne sur le territoire a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité, à la jouissance de ses biens, à la protection de la loi, à la liberté de conscience, d'expression et de réunion et d'association pacifiques, ainsi qu'au respect de sa vie privée et familiale. Lorsque des limites sont imposées à l'exercice de ces droits, elles ont pour objet de garantir que la jouissance par une personne desdits droits ne porte pas préjudice aux droits et libertés d'autrui ni n'est contraire à l'intérêt public.

38. Le champ d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été étendu à Anguilla. La Convention européenne des droits de l'homme s'applique également à Anguilla, et toute personne a le droit de saisir la Cour européenne des droits de l'homme s'il n'existe aucune autre voie de recours sur le territoire.

## **V. Environnement**

39. Le Département de l'environnement, le Département de l'agriculture, le Département de la pêche et des ressources marines et l'Anguilla National Trust sont les principaux organismes chargés des questions relatives à l'environnement. Depuis 2010, le gouvernement du territoire collabore avec les ministères compétents du Gouvernement britannique à la gestion de l'environnement et des effets du changement climatique sur le territoire.

40. En 2011, selon un communiqué de presse du gouvernement du territoire, le Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes a financé plusieurs programmes de réduction des risques, de relèvement et d'atténuation des effets des catastrophes. Des fonds ont notamment été alloués pour l'achat de groupes électrogènes de secours, la construction d'une caserne de pompiers, l'amélioration de l'infrastructure nationale de gestion des catastrophes (construction d'un entrepôt et d'un espace opérationnel temporaire pour le centre des opérations d'urgence), la mise en service de plusieurs stations météorologiques et l'achat des équipements nécessaires, et l'achat d'une remorque pour déplacer le bétail se trouvant dans des zones exposées aux inondations durant les orages violents.

41. En outre, d'après les médias, Anguilla a entrepris de moderniser ses dispositifs d'urgence en cas de danger dans le cadre de l'Initiative régionale de réduction des risques du Programme des Nations Unies pour le développement afin de pouvoir appliquer le protocole d'alerte commun, qui est la norme internationale de référence pour les systèmes d'alerte.

42. En janvier 2012, le Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales a publié un document intitulé « The environment in the United Kingdom's Overseas Territories: UK Government and civil society support » qui décrit les services de conseil et d'appui auxquels peuvent faire appel les territoires d'outre-mer dans les domaines de compétence du Ministère, ainsi que les ressources financières disponibles à cette fin.

## **VI. Relations avec les organisations et partenaires internationaux**

43. Anguilla est membre de la Banque centrale des Caraïbes orientales et de la Banque de développement des Caraïbes. Depuis 1998, le territoire est membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il participe également aux travaux de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et de la Communauté des Caraïbes en qualité de membre associé. Il est membre du Groupe d'action financière des Caraïbes, qui est chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent dans le bassin des Caraïbes.

44. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, Anguilla a le statut de territoire d'outre-mer associé à l'Union européenne, mais n'en fait pas partie. Selon le Royaume-Uni, le territoire doit encore établir des relations avec l'Union européenne dans le cadre de l'Accord de partenariat économique avec celle-ci.

45. Le gouvernement du territoire coopère directement avec les autres gouvernements des Caraïbes et participe aux projets entrepris dans la région par diverses organisations et institutions internationales, notamment l'Organisation panaméricaine de la santé.

## **VII. Statut futur du territoire**

### **A. Position du gouvernement du territoire**

46. Les faits nouveaux concernant la réforme constitutionnelle portant sur le statut futur d'Anguilla sont exposés plus haut, au chapitre premier.

### **B. Position de la Puissance administrante**

47. Le 3 octobre 2011, à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission). Selon le compte rendu de la séance (A/C.4/66/SR.2), le représentant a indiqué que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des liens modernes fondés sur le partenariat, des valeurs communes et le droit de chaque territoire de décider s'il souhaite ou non maintenir ses liens avec le Royaume-Uni. Lorsque l'indépendance était une option, et si c'était là le vœu clair de la population d'un territoire, exprimé conformément à la Constitution, son gouvernement aiderait le territoire en question à accéder à l'indépendance. En revanche, si un territoire souhaitait maintenir ses liens avec le Royaume-Uni, le Gouvernement britannique maintiendrait son engagement à garantir le développement et la sécurité de ce territoire.

48. Le représentant du Royaume-Uni a ajouté que le Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth avait récemment rendu publique la nouvelle stratégie des autorités britanniques vis-à-vis des territoires d'outre-mer. L'heure n'était pas à de nouvelles réformes constitutionnelles. Son gouvernement se concentrait plutôt sur trois objectifs concrets : le renforcement des relations entre le Royaume-Uni et ses territoires; la coopération avec les territoires en vue de

renforcer leur bonne gouvernance, et d'améliorer la gestion des finances publiques et la planification économique, lorsque cela s'impose; et le renforcement et l'amélioration de l'aide aux territoires. La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie pourrait prendre des formes différentes selon le territoire concerné; un processus de consultation publique avait été engagé afin d'encourager les territoires et d'autres acteurs concernés à apporter leur point de vue au sujet des priorités. Ce processus conduirait à la publication, en 2012, d'un « Livre blanc » sur les territoires d'outre-mer. Le Gouvernement britannique avait pris l'engagement de laisser chaque territoire gérer ses affaires avec la plus grande autonomie possible; les territoires d'outre-mer devaient donc, pour leur part, assumer leurs responsabilités et veiller à une bonne gouvernance. En cas de non-respect des règles d'intégrité et de bonne gouvernance, le Royaume-Uni n'hésiterait pas à intervenir.

### C. Décision prise par l'Assemblée générale

49. Le 9 décembre 2011, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 66/89 A et B sur la base du rapport que lui avait transmis le Comité spécial (A/62/23) et de la recommandation ultérieure de la Quatrième Commission. Dans la section II de la résolution 66/89 B qui concerne Anguilla,

#### *L'Assemblée générale*

1. *Se félicite encore une fois* que la nouvelle Constitution ait fait l'objet de consultations publiques en 2009 dans la perspective d'un examen plus approfondi avec la Puissance administrante en 2010 et demande instamment que ce débat constitutionnel soit conclu le plus rapidement possible;
2. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire, s'il en fait la demande, à faire avancer le processus interne de révision de la Constitution;
3. *Insiste* sur l'importance du souhait précédemment exprimé par le gouvernement du territoire que le Comité spécial envoie une mission de visite, demande à la Puissance administrante de faciliter une telle mission, si tel est le souhait du gouvernement du territoire, et prie le Président du Comité spécial de prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin;
4. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de consultation de la population, conformément à l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;
5. *Exhorte* la Puissance administrante à aider le gouvernement du territoire à mieux tenir ses engagements dans le domaine économique, notamment en matière budgétaire, avec, au besoin, l'appui de la région;
6. *Se félicite* de la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.